

Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Didier DEL PRETE, Maire.

Présents : M. DEL PRETE Didier M. LE GOUPIL Luc, Mme DUPUIS Virginie, Mr BERTIN Guy, Mr MARECHAL Hubert, M. FLAUX Mickaël, M. LEGAY Rémi,

Absents : Mme VAN WAEYENBERGHE Ingrid

M. FLAUX Mickaël est nommé secrétaire de séance.

➤ Approbation du dernier conseil municipal : aucune observation

Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Réduction tarif location salle polyvalente

INFORMATIONS DU MAIRE

- Bon Noël
- Médaille du travail
- Prime CIA 2024
- Aide aux leçons
- Personnel : renouvellement agent technique

COMPTABILITE : RETENUES DE GARANTIE CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les retenues de garanties relatives à la construction de la cuisine scolaire n'ont pas été réclamées.

Après plusieurs relances auprès des entreprises et de l'architecte, nous n'obtenons pas les documents nécessaires aux remboursements. A ce jour, les délais de 4 ans sont écoulés et il y a donc prescription. Sur les conseils de la trésorerie, Monsieur le Maire propose d'encaisser les retenues de garanties, pour une valeur totale de 1 946.46 €, suivantes :

- FCM CONSTRUCTION	504.85 €
- MARTEL	100.57 €
- FCM CONSTRUCTION	576.00 €
- MARTEL	195.47 €
- MARTEL	569.57 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour, autorise le Maire à encaisser en fonctionnement au compte 75888 les retenues de garanties détaillées ci-dessus pour une valeur de 1 946.46 €

COMPTABILITE : DECISION MODIFICATIVE

Afin d'ajuster le budget, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Article 65748 : Subventions autres établissements publics	+ 250.00 €
Article 65888 : Autres	- 250.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil à 7 voix pour, autorise la décision modificative ci-dessus.

CONVENTION SDIS

Monsieur le Maire donne lecture de la convention relative à la réalisation par le SDIS des opérations de contrôle technique des points d'eau incendie publics.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de réalisation par le SDIC 14 des opérations de contrôle technique des Points d'Eau Incendie (PEI) de la commune et recueillir les informations relatives aux contrôles réalisés, afin notamment de mettre à jour la base de données départementale de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et de permettre au Maire de satisfaire à ses obligations en termes de pouvoirs de police administrative spéciale de la DECI.

Après en avoir délibéré, le conseil à 7 voix pour, autorise le Maire à signer la présente convention d'une durée de 3 ans avec le SDIS.

VALIDATION DEVIS

Monsieur le Maire présente les devis relatifs au mobilier urbain suivant :

- | | |
|---------------------------------|-------------|
| - Challenger (sans pose) | 7 886.57 € |
| - Loir Illumination (avec pose) | 13 500.00 € |
| - Bati Services (avec pose) | 15 940.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 7 voix pour, autorise le Maire à signer le devis CHALLENGER, pour un montant de 7 886 .57 €

REDUCTION TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire expose au conseil que la salle polyvalente a été louée le week end du 11 et 12 octobre 2025. Les locataires ont constaté des problèmes de lave-vaisselle, chauffage, propreté.

A ce titre, Monsieur le Maire propose d'appliquer une réduction de 100 € sur la tarif de la location de la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil à 7 voix pour, autorise le Maire à appliquer une réduction de 100 € à Monsieur et Madame DROUET.

La séance est levée à 19 h 49

Clos et délibéré les jours, mois et an susdits